



# Compte rendu Comité technique ministériel Alimentation

24 octobre 2019

Le Comité technique Alimentation s'est tenu le jeudi 24 octobre 2019, sous la présidence de Bruno Ferreira (DGAL) le matin remplacé l'après-midi par Loïc Evain (DGAL Adjoint) et Philippe Mérillon (Secrétaire Général Adjoint du MAA).

L'Alliance du Trèfle était représentée par Pascale Homolle-Lotteau, Claire Postic, Françoise Côme-Chéreau et Olivier Lapôtre.

## Déclarations liminaires et intervention de Bruno Ferreira

Voir la déclaration liminaire de l'Alliance du Trèfle

Avant d'aborder l'ordre du jour, B. Ferreira s'est exprimé sur plusieurs points :

### Mission inter-inspections sur les contrôles de la sécurité sanitaire de l'alimentation

La mission a pris du retard, ses conclusions devraient être rendues fin novembre ; ce sujet n'est pas simple et concerne plusieurs dossiers comme les effectifs, la redevance sanitaire ... Mais le DGAL souhaite une chaîne de commandement forte, claire et efficace avec une préservation de la compétence à tous les niveaux (administration centrale (AC), directions régionales (DR), directions départementales (DD)).

### Crise « Lubrizol »

Cette crise était inédite car concernait de nombreux domaines (environnement, santé humaine, SSA ...) et la coordination interministérielle a été très forte. Le sujet alimentaire n'a jamais été source d'inquiétude compte tenu des mesures prises très rapidement.

La région Normandie avait demandé des renforts, des vacataires ont été recrutés pour les prélèvements. Le Préfet de région donnait des conférences de presse quotidiennes.

L'ANSES a apporté des éléments sur la gestion du lait et a demandé une phase de surveillance renforcée pendant un an (un cycle de production). Ce plan de surveillance sera présenté fin novembre après évaluation du risque par l'ANSES. Le DGAL précise qu'un RETEX MAA sera organisé pour l'AC et les SD pour assurer une transparence sur les actions mises en œuvre par les différents services de l'État. Il souhaite aussi un RETEX interministériel.

## Nouveau règlement contrôle

Le DGAL indique que des moyens financiers pour déléguer ces contrôles seront augmentés mais la Commission a beaucoup de retard sur la refonte des textes qui seront sans doute mis en application après le 14 décembre 2019.

## Dialogue de gestion

Le DGAL confirme que les effectifs du 206 sont préservés et que le Brexit a vu la création de 300 ETPt (cf point 7 de l'ordre du jour).

Suite à l'intervention d'une organisation syndicale, il explique que les pré-notifications aux DRAAF dans le dialogue de gestion ne correspondent pas à la notification finale et qu'elles leur sont toujours inférieures pour affiner ensuite les besoins. Ceux-ci résultent du dialogue national avec le DGAL mais aussi des dialogues régionaux pour la répartition des moyens sur le terrain. Il en est ainsi depuis 15 ans.

L'ordre du jour est ensuite abordé

## Points à l'ordre du jour

### 1 - Approbation du Règlement intérieur

Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité

### 2 - Approbation du PV de la séance du 14 décembre 2017

L'Alliance du Trèfle émet un avis favorable sur le procès-verbal qui est approuvé (abstention d'une organisation syndicale).

### 3 - Transformation des administrations et nouvelles méthodes de travail

#### ✓ Intervention de Philippe Mérillon

Deux circulaires ont été publiées en juin sur ces sujets.

Le secrétaire général adjoint indique qu'au MAA, il n'y a pas de modification des périmètres des missions et que l'impact portera sur l'organisation transversale avec la mise en place des secrétariats généraux (SG) communs et la réorganisation dans d'autres ministères (40 DDCSPP seront concernées et verront leurs effectifs augmenter).

Selon lui, le SG commun n'est pas une structure de la préfecture, il est à caractère interministériel, rattaché au préfet et sous l'autorité fonctionnelle de chacun des directeurs départementaux. Les fonctions support qui sont en lien direct avec les fonctions métiers resteront dans les DD. Il y a un engagement à suivre de près les situations individuelles des agents transférés (sur la base du volontariat) et les IGAPS sont invités à fournir un état bimensuel du suivi des agents.

Le MAA sera vigilant sur la réorganisation des DDCSPP « nouvelle configuration ».

En ce qui concerne la réorganisation des AC, la transparence totale est de mise sur les pistes de travail actuellement en cours et rien n'est définitif, l'administration prenant le temps de les expertiser.

Les enjeux sont budgétaires, d'organisation et de priorisation. Trois chantiers sont prévus :

- 1- remise à plat des structures du MAA en matière d'expertise : CGAER, FranceAgriMer ...
- 2- chantier RH : réforme d'ampleur ; d'abord faire un état des lieux puis identifier les pistes d'évolution (interventions du SRH, des IGAPS, des gestionnaires de proximité, d'équipes de coaches).
- 3- autour du numérique : le plan de transformation numérique est validé et effectif à l'attention des usagers et des agents mais il y a d'importantes marges de progrès.

Le secrétariat général veut éviter les doublons en matière décisionnelle entre l'AC et les DRAAF. Il veut renforcer l'expertise en régions et positionner plus d'IGSPV, d'IGPEF et d'IGA en DRAAF sur des thématiques choisies régionalement. Il réfléchit sur les rapprochements de France Vétérinaire International avec Vet Agro Sup, de l'INFOMA avec Vet Agro Sup, et sur le suivi des politiques outremer.

Le Cabinet du Ministre a fait le choix du temps de la réflexion avec l'appui de cabinets externes.

✓ Intervention de Bruno Ferreira

Lors du CODIR élargi de début septembre, le DGAL a indiqué souhaiter engager une réflexion sur la base de diagnostics, avec les appuis méthodologiques du CGAER:

- Diagnostic du projet stratégique à mettre en place,
- Actualisation de l'enquête RPS,
- Réflexion ascendante des agents sur l'évolution de leurs missions (prioritaires ou non),
- Conclusions de la mission interministérielle inter-inspections.

Autres points abordés en CODIR :

- SIVEP : pour une meilleure efficacité, sa réorganisation est indispensable car l'équipe est importante (plus de 300 personnes sur le terrain). Le DGAL souhaite qu'il ait une identité et une visibilité forte dans l'organisation du Brexit. Il faut poursuivre la réflexion sur deux points : les relations avec les douanes et l'organisation des ports. Tous les agents doivent être impliqués dans cette réflexion.

- CEPP : il est impossible de continuer à délivrer au plan central des décisions individuelles, cela aurait dû être d'emblée déconcentré en SRAL-DRAAF (maintenant c'est très difficile). Le maintien de cette mission est remis en cause. La loi EGAlim prévoit le maintien d'un CEPP révisé mais c'est fortement contesté par les professionnels et en interministériel.

Autres pistes de réflexions annoncées par le DGAL :

- Modification de l'organisation de la DGAL ?
- Conduite de projets : certains avancent bien car peu de structures impliquées, d'autres non comme Résytyl qui concerne toute la DGAL. Comment être plus efficace ?
- Communication : il est important de questionner nos partenaires professionnels pour connaître leurs attentes et savoir comment ils perçoivent nos missions ? Il est nécessaire de montrer à la société que l'État est présent quotidiennement.

En ce qui concerne les SG communs, le DGAL souligne que les IGAPS font un bilan bimestriel des situations individuelles des SG « agriculture » non retenus. Actuellement seuls 15 sont retenus.



*L'Alliance du Trèfle propose une réunion pour tous ces SG « agriculture » non retenus comme préfigurateurs.*

*Concernant les partenaires extérieurs, l'Alliance du Trèfle informe du problème posé par la diminution du maillage territorial des vétérinaires sanitaires. Dans 40 départements ceux-ci considèrent que leurs frais ne sont pas couverts par ce qui est payé par l'État et nombreux sont ceux qui projettent d'arrêter l'activité rurale, ce qui déstabilise les DD(CS)PP.*

Le DGAL est bien conscient de ce problème et propose une nouvelle feuille de route avec des actions très resserrées : une contractualisation entre éleveurs et vétérinaires, rompre l'isolement de certains avec l'appui de la SNGTV, subventionner par les collectivités territoriales l'installation de vétérinaires ruraux (en expérimentation dans les départements 04 et 05). C'est un sujet prioritaire pour le DGAL qui tient à maintenir le maillage territorial des vétérinaires sanitaires.

*L'Alliance du Trèfle souligne aussi le sous effectif du BNEV et le refus par certains GDS de communiquer les résultats BVD aux vétérinaires sanitaires.*

#### 4 - Démarche de labellisation Egalité Diversité

Philippe Mérillon et Sylvie Monteil, directrice de projet Labels Egalité-Diversité, présentent la démarche de labellisation.

3 DRAAF et 16 établissements d'enseignement agricole sont engagés dans cette démarche (Bourgogne Franche Comté, Île-de-France et Pays de Loire). Un audit du MAA est prévu par l'AFNOR.

De cette démarche il se dégage trois actions principales :

- Un plan de formation et de sensibilisation lors des recrutements ainsi que l'élaboration d'un guide de recrutement avec les éléments de traçabilité et les points pour éviter les discriminations.
- Une stratégie afin de favoriser le retour à l'emploi des agents qui ont quitté le MAA pour une longue durée
- La mise en place d'une « cellule discriminations » pour suivre le traitement de celles-ci. Cette cellule déjà mise en place il y a un an et dirigée par Catherine Perry a bien fonctionné et a traité environ 50 signalements.

*L'Alliance du Trèfle fait remarquer que l'application de cette NS « recrutement » a révélé la lourdeur du processus malgré la bonne volonté des agents.*

Sylvie Monteil indique qu'il s'agit surtout d'un guide de bonnes pratiques à destination du recruteur. Celui-ci doit s'imprégner de la procédure, connaître les pièges à éviter (discriminations, questions personnelles) et mettre en place tous les éléments de traçabilité (l'ensemble des candidats, les compétences clefs choisies). Il est nécessaire de faire un retour aux agents non choisis et leur expliquer pourquoi ce choix.

*L'Alliance du Trèfle fait observer que si tout n'est pas tracé et qu'un agent non retenu attaque l'administration, ce sera difficile pour celle-ci de prouver qu'il n'y a pas eu discrimination.*

Les formations sont en cours actuellement et un RETEX est prévu pour le début de l'année 2020.



Le MAA espère obtenir ces deux labels au premier trimestre 2020, valables 4 ans maximum. C'est une démarche d'amélioration continue qui ne s'arrête pas avec l'obtention de ceux-ci.

## 5- Préparation au Brexit

Loïc Evain présente les aspects techniques en faisant part de l'incertitude de l'effectivité du Brexit ou d'un report de celui-ci pouvant aller jusqu'à 2 ans.

300 ETPt ont été recrutés dont 90 pour la certification export. Des travaux importants ont été réalisés par les DRAAF concernées, le SIVEP et les opérateurs pour la mise en conformité des installations.

L'INFOMA et l'ENSV ont dispensé des formations accélérées et deux semaines d'immersion sur le site du PIF de Roissy ont été effectuées.

Une campagne de communication a été mise en place pour encourager à fluidifier le trafic : brochures traduites en plusieurs langues, sites internet, nombreuses réunions avec les opérateurs et les compagnies de ferries afin que les documents douaniers soient prêts dans les camions avant les contrôles.

Philippe Mérillon présente le volet RH :

Plusieurs projets de textes (décret, arrêtés dont cycle de la capitainerie) concernant 3 sites (ouverts 24h/24 et 7j/7) doit passer au CTM du 25 octobre pour la seconde fois, puis sera examiné au Conseil Supérieur de la Fonction Publique et au Conseil d'État pour avis. Ces textes ne seront applicables qu'en cas de Brexit au 31 octobre.

**L'Alliance du Trèfle demande ce que deviennent les agents recrutés pour le Brexit, s'il n'y a pas de Brexit, un Brexit mou ou un accord ?**

L'administration répond qu'ils sont conditionnés au Brexit. Une piste de réflexion est lancée par l'administration pour les accompagner sur un déplacement vers d'autres postes en DRAAF puisqu'ils ont été formés.

## 6 - Point sur l'avancement de RESYTAL

Le sujet est présenté par Valérie Vieillefont, directrice de projet au bureau de la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information de l'alimentation (BMOSIA).

2019 a été une année de transition qui a vu la mise en place d'un pilotage très fin du programme, la reprise du plan de consolidation du cycle 1 et la préparation du cycle 2.

Des rencontres régionales ont eu lieu ou auront lieu : Caen le 19 septembre, Lyon le 15 novembre, Dijon le 10 décembre et d'autres prévues en 2020. Ces rencontres ont permis d'échanger avec les services et d'informer sur le cycle 2. Le BMOSIA est très conscient des difficultés rencontrées.

### ✓ Cycle 1

- Actions réalisées : formations, accompagnement des utilisateurs, réduction des interruptions de service, mise en place des premières NMA (navigations inter applicatives),
- Actions non consolidées : problèmes de performances (sablier, pertes de données, ce sont les « irritants » remontant du terrain), l'ergonomie et le parcours utilisateur (celui-ci ayant été dé-priorisé depuis 2017).

D'autres sujets bien identifiés sont apparus suite à la migration SPA :

- Qualité des données et coexistence entre applications historiques et RESYTAL,

- Gestion des fermetures et des transferts notamment lors des changements de Siret.

En 2020, seront traitées les briques du cycle 2 et corrigées les briques du cycle 1.

### ✓ Cycle 2

Il reste à traiter les prélèvements, tout ce qui concerne la surveillance (outils géographiques) et la télédéclaration (traitement des alertes). Ce cycle qui sera traité en 3 paliers (2 à 3 ans pour chacun) permettra d'arrêter les applications historiques qui sont chères à maintenir, prendra en compte le nouveau règlement sur les végétaux et sera un outil de gestion de crise.

En toute fin du troisième palier il est prévu l'arrêt de Sigal et de la BDNI.

50 % du budget et du temps sont consacrés à la maintenance des applications historiques.

La question de la lenteur a été évoquée ; la réponse est : « origine multifactorielle »

Une version « spécial utilisateur » va être créée sur PGI pour indiquer le ressenti de l'inspection

Le bureau encourage à faire des tickets incidents pour remonter tout ce qui ne va pas.

En conclusion l'administration indique que beaucoup de choses ont été faites même si ce n'est pas visible par l'utilisateur.

*L'Alliance du Trèfle fait remarquer l'obsolescence de la BDNI et de SIGAL, ce dont le bureau a parfaitement conscience et dit travailler sur ce sujet.*

## 7- Grandes lignes du PLF 2020

Isabelle Paysant, cheffe du bureau du pilotage du programme « sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » présente le PLF 2020, présenté par le ministre lors du CTM budgétaire.

Au total, 4,8 milliards d'euros sont prévus pour le MAA, dont 3 milliards pour les domaines Agriculture, Alimentation, Affaires rurales et Forêts.

570 millions pour le programme 206 dont 12 % pour le sanitaire répartis en

- crédits T2 (personnel) : 318 millions,
- crédits hors T2 (interventions) : 252 millions.

Il faut noter une augmentation de 6 % / PLF 2019 : augmentation de 3 % de la masse salariale et de 11 % des crédits hors T2. Cette augmentation est justifiée par :

- le nouveau règlement santé des végétaux,
- la lutte contre les maladies animales (tuberculose, PPA, santé des abeilles),
- le Brexit,
- le Plan National Alimentation.

Le plafond d'emplois est conforté avec l'augmentation due au Brexit : de 4 695 ETPt en 2019, on passe à 4 792 ETPt en 2020 (+10 transférés du P215 +300 Brexit - 213 transférés au P354 (SG communs)).

Avec la mise en place du nouveau règlement santé des végétaux, une estimation de 6 millions est nécessaire pour les prélèvements délégués aux FREDON.

*L'Alliance du Trèfle demande ce qu'il en est de la gestion des suites qui sont assurées par les SRAL, qui auront donc plus de travail avec des effectifs (au mieux) constants.*

Loïc Evain indique qu'il prend bonne note de cette question.



## 8 - « Politique Qualité » de la DGAL

Michel Guillou chef du bureau du management par la qualité et de la coordination des contrôles (BMQCC), indique que la politique qualité de la DGAL date d'il y a 25 ans, bien avant le règlement européen.

Les délégations étrangères se posent les questions suivantes :

- Comment s'assurer que tout est fait de la même manière sur tout le territoire ?
- Comment s'assurer que les inspections sont efficaces ?
- Comment s'assurer que le risque sanitaire est maîtrisé ?
- Le contrôle de gestion montre-t-il qu'on a les moyens (budget, formations des agents...) de faire ce que l'on doit faire ?

Pour l'ensemble des grandes familles de tâches, il a été décliné un processus et un guide de bonnes pratiques. En 2018, 177 audits internes ont été réalisés. L'objectif est d'auditer tous les abattoirs sur une période de 5 ans. En majorité ce sont des audits techniques ; dans les abattoirs ce qui est souvent observé est très loin de ce que pense le chef de service et c'est un domaine où il y a le plus d'écart.

Les constats sont rédigés selon des fiches méthodologiques et font ressortir les bonnes pratiques, les points sensibles et les non conformités.

Il est possible de retrouver la synthèse des constats d'audits sur le site du BMQCC.

L'assurance qualité doit être pratico-pratique au service des agents.

Par exemple les supervisions ont été retirées de l'AQ car ne fonctionnaient pas. Un des objectifs de l'AQ est de faire sortir les CdS de leur bureau et d'aller faire des inspections sur le terrain.

## 9 - Lancement de la démarche « Construire une vision partagée des SVI en abattoirs »

Yann Louguet, adjoint à la sous-directrice de la sécurité sanitaire des aliments, présente la démarche.

Plusieurs rapports (OMM, CNEA) soulignent les enjeux en termes d'image, de protection et de santé animale, de la qualité des denrées alimentaires mais aussi en reconnaissance du métier.

Le constat est le suivant : avec la méconnaissance du métier et le manque de reconnaissance des actions des agents, le recrutement est de plus en plus difficile, les agents sont démotivés et la pérennité du métier diminue. Ceci est aussi renforcé par les associations et les médias. Il est urgent de mieux communiquer pour faire évoluer les mentalités et apporter du sens et de la motivation.

Le but de cette démarche est de construire un avenir ambitieux avec une vision partagée des services vétérinaires d'inspection (SVI) en abattoir.

1-Cette démarche est accompagnée par deux cabinets conseils (Alenium et PWC) qui apportent une méthodologie de travail.

2-La préparation des travaux consiste en :

- analyses documentaires,
- entretiens de cadrage avec BEAD, SDPRAT, SRH et RAPS,
- visites des consultantes en abattoirs (Cholet et Le Neubourg),



- constitution d'une équipe projet de 15 personnes (8 AO et VO, CdS, représentants de la DD, SRAL, IGAPS, BEAD, SDPRAT ),
- présentation de la synthèse à l'équipe projet.

### 3-Animation de travaux de construction de la vision :

- premier cycle de réunion avec consultants, AO et VO des 4 régions (Bretagne, Grand Est, Nouvelle Aquitaine et Auvergne Rhône-Alpes),
- réunion intermédiaire avec l'équipe projet,
- deuxième cycle de réunions,
- consultation en ligne des agents d'abattoirs sur la base des travaux réalisés en régions ; le but est que l'ensemble des agents d'abattoirs participe,
- Présentation de l'ensemble des travaux à l'équipe projet pour finalisation de la vision partagée.

### 4-Restitution et diffusion

Les modalités restent à définir, avec une présentation initiale lors du séminaire SSA (Avignon novembre 2019) et une présentation des résultats lors du séminaire abattoirs (Paris mars 2020).

En conclusion, il s'agit de redonner du sens aux missions. C'est un projet structurant pour les actions à venir en abattoirs, un socle partagé d'éléments de communication, une vision partagée par l'ensemble de la chaîne hiérarchique.

Les OS ont insisté sur la communication externe vis à vis du grand public notamment à cause des idées fausses circulant sur les réseaux sociaux et les actions perpétrées par les associations antisépécistes.

Une proposition d'anonymat des témoignages des agents lors de la consultation en ligne est faite.